



**Visa pour le regroupement familial - Époux/épouse/
Pour le mariage suivi d'un séjour permanent**

Remarques générales

- Les documents non délivrés en allemand doivent être présentés accompagnés d'une traduction en allemand effectuée par un traducteur agréé. Cette règle ne s'applique pas à la page d'identité du passeport.
- Les certificats, diplômes ou documents similaires fournis doivent **être des originaux** avec apostille / légalisation des signatures apposées. Les originaux vous seront restitués après le traitement de votre demande. Attention: les documents malgaches doivent éventuellement être soumis à une vérification des documents. Cette vérification peut durer jusqu'à six mois.
- La délivrance du visa requiert l'approbation de l'Agence fédérale pour l'emploi ainsi que, le cas échéant, du service compétent pour les étrangers en Allemagne. Le visa ne peut être délivré qu'après réception de cette approbation.
- **La durée régulière de traitement des demandes de visa est d'environ trois mois**, mais peut être plus longue dans certains cas.
- Les réservations de billets d'avion ne sont pas nécessaires pour faire une demande de visa. **Veuillez ne réserver votre billet qu'après obtention de votre visa.**
- La représentation à l'étranger se réserve le droit de demander d'autres pièces.
- Les dossiers de demande incomplets retardent la procédure et peuvent entraîner un refus de la demande.
- **Nous vous prions de ne pas vous enquérir de l'état d'avancement de votre dossier avant l'expiration de la durée régulière de traitement de votre demande.** Cela engendre en effet un surcroît de travail important pour le service des visas auquel il n'est pas possible de répondre.



**Check-list pour les demandes de visa pour REGROUPEMENT FAMILIAL
EPOUX / MARIAGE**

Veuillez lire attentivement les remarques et informations générales mentionnées au recto.
La liste ci-dessous vous permet de vérifier, en cochant les cases correspondantes, si votre dossier de demande de visa est complet. Tous les documents figurant sur cette liste doivent être soumis **sous la forme et dans l'ordre** requis.

☐ Un (1) [formulaire de demande VIDEX](#), dûment rempli et **signé**, avec des informations en vertu de l'article 54 de la loi relative au séjour des étrangers en Allemagne (AufenthG)

☐ Une (1) **photo d'identité** récentes pour passeport biométrique

☐ Un **passeport** en cours de validité (avec au moins 2 pages vierges)

☐ Une (1) copie simple de la page d'identité de votre passeport en cours de validité

☐ Un (1) **Acte de mariage original** avec apostille du Ministère des Affaires Etrangères malgache, accompagné d'une (1) copie et d'une (1) traduction

OU

L'Enregistrement pour conclure le mariage avec la date envisagée délivrée par l'office de l'état civil en Allemagne (1 copie).

☐ Preuve de la maîtrise de la langue allemande (Goethe Institut ou organisation Partenaire) : L'original et une (1) copie.

☐ Passeport/carte d'identité du (futur) conjoint : une (1) copie

☐ Le cas échéant : titre de séjour du (futur) conjoint) : une (1) copie

☐ Certificat de résidence récent du (futur) conjoint (original et une (1) copie)

☐ Assurance maladie conforme aux normes de l'UE (valable pour une installation en Allemagne et pour tout l'espace Schengen, avec une couverture minimale de 30 000 euros, à partir du jour de l'entrée sur le territoire et pour la totalité de la durée du séjour) : 1 exemplaire.

☐ *Le cas échéant : Permis de résidence à Madagascar pour les demandeurs d'une nationalité autre que la nationalité malgache*

Si le conjoint n'a pas la nationalité allemande ou la nationalité d'un pays de l'UE:

☐ Bail de location : une (1) copie

☐ Contrat de travail : une (1) copie

☐ Les trois dernières fiches de paie: une (1) copie de chaque (ne s'applique pas si les époux entrent ensemble sur le territoire allemand).

☐ Le cas échéant : jugement de divorce **et** acte de divorce d'un précédent mariage : original avec une (1) copie et une (1) traduction de chaque.

☐ Les droits de visa s'élèvent à 75 euros (**à l'exception des conjoints de ressortissants allemands**).

Mode de paiement accepté: **en espèces** et **en Ariary** (selon le cours de change de l'ambassade)